Envoyé en préfecture le 10/10/2026
Reçu en préfecture le 10/10/2026
Publié le
ID : 033-213304322-20261008-D2026_041-DE

COMMUNE DE SAINT-LOUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice	: 11
Présents	: 10
Pouvoir	: 01
Absent	: 00

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
M. LATAPY Christopher, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2026

Étaient présents **:** M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Francis DARTEYRE, Mme Frédérique MONIER, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Mickaël GALISSAIRE, Mme Céline JACCKEL, M. Guillaume ROBLES

Était absent **:** Mme Christel VIDEAU qui donne pouvoir à Mme Laurence Clément-Salon

Secrétaire de séance **: Madame Julie Boutoulle**

OBJET : D2026-041 Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-20 ;
Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L.211-7 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB), approuvés par arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 ;
Vu la délibération du Comité Syndical du SMAHBB n° 2026.09.38 du 21 septembre 2026 portant modification des statuts ;
Vu le projet de statuts modifiés annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Comité Syndical du SMAHBB a approuvé les modifications statutaires et a invité les collectivités adhérentes à se prononcer sur ces modifications dans un délai de trois mois ;
Considérant que les modifications statutaires portent notamment sur la précision de l'adresse du siège et du comptable public, la clarification du nombre de délégués, la mise en cohérence de certaines compétences exercées par le syndicat, l'actualisation du fonctionnement du Comité Syndical, des ressources et des dispositions budgétaires et comptables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB), telles qu'annexées à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 8 octobre 2026

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Julie BOUTOULLE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.